

Rétrospective de la fréquentation des séjours collectifs

1954-2004

2005

Une année riche en événements pour l'OVLEJ

L'enquête sur l'image des colos et les attentes des parents fut un moment fort de nos productions. Elle a été diffusée très largement et été accueillie avec intérêt par les acteurs et partenaires du secteur qui ont pu en utiliser les conclusions. Par ailleurs, les résultats de ce travail nous ont valu d'être sollicités par les médias en différentes occasions. L'année 2005 fut aussi l'occasion de changements dans la composition de l'Observatoire. Si l'UFCV a décidé de nous quitter en Mars dernier, depuis Juillet de nouveaux adhérents ont rejoint La JPA et l'UNAT, membres fondateurs de l'OVLEJ : les CEMEA, la CASDEN BP, la CCAS, Les Francas, la Ligue de l'enseignement et les PEP. Cet élargissement constitue une nouvelle étape dans le développement de l'Observatoire.

Le Président
Jacques Chauvin

Les « colos » intéressent toujours les familles, c'est un des principaux enseignements de l'enquête menée l'an dernier par l'Observatoire¹. Plus de la moitié des parents interrogés se disent favorables au départ de leurs enfants en centre de vacances et un tiers ont déjà fait partir un ou plusieurs d'entre eux dans ce cadre. Mais surtout, les résultats relevés en 2004 par l'OVLEJ sont comparables à ceux enregistrés par la SOFRES en 1983¹. L'attitude positive des parents mais également leur comportement apparaissent donc remarquablement stables.

Pourtant, chaque année de moins en moins d'enfants et de jeunes partent en centre de vacances. Si cette fréquentation concerne donc la même proportion de familles qu'il y a vingt ans, elle serait alors plus irrégulière voire ponctuelle, expliquant la baisse de l'activité enregistrée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Quelles seraient les raisons de cette transformation des pratiques ? A partir de quel moment est-elle intervenue ? De quelle manière ? Le Bureau des centres de vacances et de loisirs du Ministère nous a ouvert l'accès à ses archives cet été. Grâce aux données recueillies, nous avons pu retracer l'évolution de la fréquentation des séjours collectifs depuis 50 ans. Remonter dans le passé pour mieux comprendre le présent et pouvoir anticiper sur les changements à venir, tel est l'objectif de l'analyse rétrospective présentée dans ce dernier numéro du Bulletin de l'OVLEJ.

¹ Voir références bibliographiques en fin de document.

Effondrement ou diversification de l'activité ?

Les données sur l'activité annuelle des séjours collectifs publiés régulièrement par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative depuis juin 2000 ont fait l'objet d'analyses menées par l'Observatoire pour la période 1994-2001 ou par le Ministère² pour l'année 2002. L'évolution de la fréquentation des centres de vacances depuis 1994 est donc connue et a focalisé l'attention sur la baisse qui la caractérise. Pour les années précédentes, la diffusion des données était plus irrégulière³, relativement parcellaire et ne favorisait pas une lecture sur le long terme.

Les archives du Bureau des Centres de vacances et de Loisirs du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative permettent de remonter jusqu'en 1954. Les données les plus régulières portent sur les séjours d'été en France pour lesquels on dispose du nombre de mineurs accueillis tous les ans à l'exception de 1991 et 1993 (graphique 1). Celui-ci est effectivement en baisse constante à partir de 1964.

Les informations statistiques concernant les effectifs accueillis pendant les petites vacances sur le territoire national ou à l'étranger quelle que soit la période, sont en revanche plus fragmentaires. Les premiers chiffres sur la fréquentation de séjours se déroulant en dehors de la période d'été datent de 1963. Jusqu'en 1980, seules les vacances de printemps et de Noël sont mentionnées. En 1981, apparaissent des données pour les congés d'hiver avec plus de 100 000 mineurs accueillis. Au vu de l'importance de cet effectif, on peut se demander si les premiers séjours organisés pendant les vacances de Février ne sont pas antérieurs. Il en est de même pour les centres de vacances organisés à l'étranger. Leur fréquentation est en effet enregistrée pour la première fois en 1977 avec plus 112 000 enfants et adolescents.

Si l'on s'en tient toutefois aux données disponibles dans les archives que nous avons pu consulter, l'augmentation progressive des effectifs accueillis en dehors de la période d'été et/ou à l'étranger montre une diversification de l'activité au plus tard à partir de 1963.

Loin de s'effondrer, la fréquentation de l'ensemble des séjours collectifs recensée par le Ministère, quelle que soit la période ou la destination de ces séjours, connaît donc une augmentation continue jusqu'en 1983-84 (graphique 2). En 1983, plus de 1 675 000 mineurs étaient partis en centre de vacances soit une hausse de 85 % par rapport aux effectifs enregistrés en 1954.

Les analyses réalisées se sont alors centrées sur les séjours d'été se déroulant en France⁴ et ont conclu à un « effondrement » de la fréquentation des centres de vacances depuis le milieu des années 60. Si les séjours estivaux sur le territoire national incarnent toujours l'archétype de la « colo » dans l'imaginaire social, occupent-ils pour autant la même place dans l'activité générale du secteur aujourd'hui qu'il y a 20, 30 ou 50 ans ?

En 1985, la fréquentation de ces séjours baisse de 9 % pour se stabiliser autour de 1 500 000 les années suivantes. Elle atteint à nouveau 1 600 000 mineurs en 1994 et 1995¹.

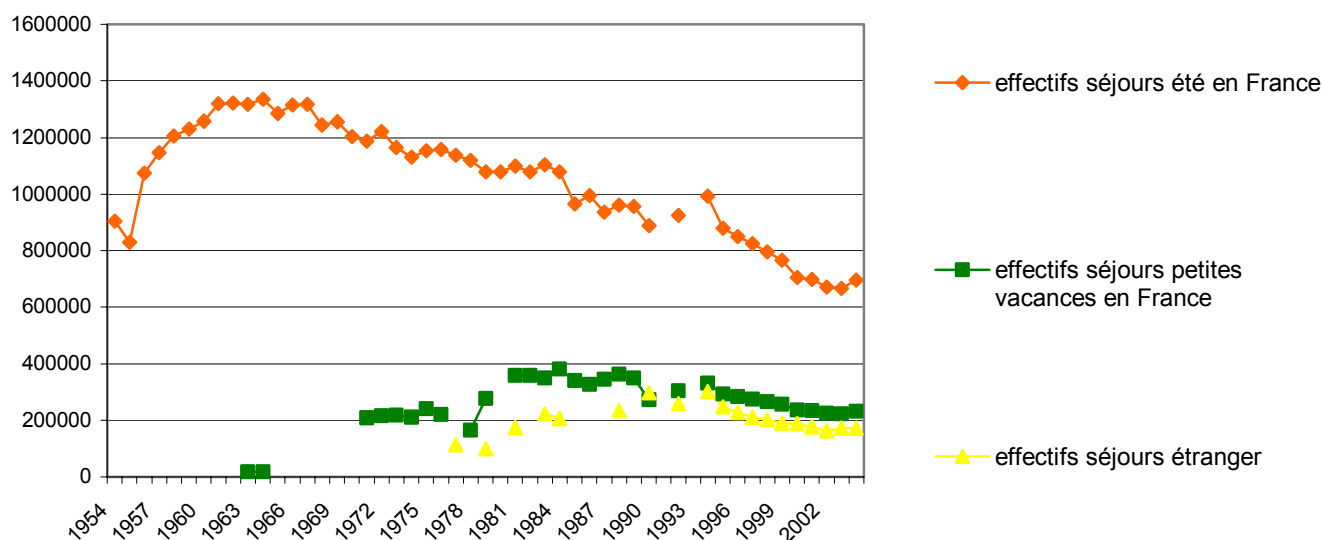
Depuis, la baisse des effectifs est continue, cela a déjà été souligné. Entre 1994 et 2002, on enregistre de - 23 % de mineurs accueillis à -25,5 % selon les modes de calcul (voir encadré « les modes d'enregistrement »).

² Voir références bibliographiques en fin de document.

³ Avant le Stat-Info de Juin 2000, la dernière publication datait de 1998 et présentait des données pour 1996.

⁴ cf. notamment D. Jelen, Les loisirs s'imposent face aux vacances, *Revue de la JPA*, n°368, Mars 1998, p. 25 ; J. Houssaye, *Aujourd'hui les centres de vacances*, Ed. Matrice, 1991, pp. 130-133. Le terme « effondrement » est de Jean Houssaye.

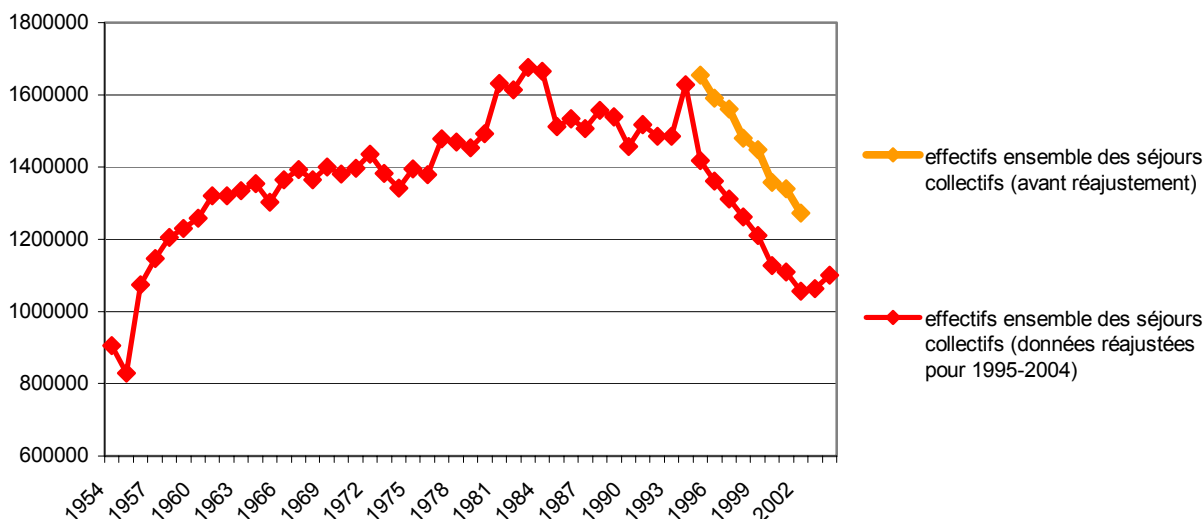
Graphique 1 : Les chiffres de la fréquentation des séjours collectifs de 1954 à 2004



Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative

Effectifs déclarés à l'accueil pour les séjours en France, effectifs prévisionnels pour les séjours à l'étranger jusqu'en 1994, chiffres réajustés en 2004 pour la période 1995-2004 (voir encadré « les modes d'enregistrement »).

Graphique 2 : Evolution de la fréquentation de l'ensemble des séjours enregistrés de 1954 à 2004



Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative

Les données manquantes (voir graphique 1) ont été extrapolées à partir d'une courbe de tendance moyenne réalisée à partir des chiffres recueillis. Effectifs déclarés à l'accueil pour les séjours en France, effectifs prévisionnels pour les séjours à l'étranger jusqu'en 1994. Pour la période 1995-2004, chiffres réajustés en 2005 (voir encadré « les modes d'enregistrement ») et chiffres avant réajustement publiés avant 2005 pour la période 1994-2002.

Les modes d'enregistrement

Les chiffres de la fréquentation des centres de vacances sont établis par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative. Les données utilisées sont enregistrées par les Directions Départementales sur la base des déclarations de séjours effectuées par les organisateurs. En fixant les caractéristiques des séjours soumis à l'obligation de déclaration, la réglementation en vigueur impose dans le même temps une définition de ce qu'est un centre de vacances et de ce qui sera comptabilisé comme tel.

Pour la période précédant 1994, les archives consultées ne précisent pas le champ couvert par les chiffres présentés mais on a considéré qu'ils reflétaient l'activité des séjours collectifs telle qu'elle était définie au moment de leur enregistrement.

Pour les années 1994 à 2002, les publications du Ministère indiquent que les données présentées concernent les séjours d'une durée supérieure à cinq nuits quel que soit le nombre de mineurs accueillis. Il s'agit le plus souvent des informations enregistrées au moment de la confirmation du séjour par l'organisateur, donc des données sur les séjours effectivement réalisés. Mais les organisateurs ne retournant pas systématiquement la confirmation des effectifs au début du séjour, les données utilisées sont des informations prévisionnelles pour 30 % des séjours.

Pour 2003 et 2004, le Ministère note avoir modifié le traitement des données et avoir appliqué rétroactivement ce nouveau mode de calcul à la période 1995-2002 afin de permettre les comparaisons. Les chiffres réajustés réduisent de 16 % (pour 1995) à 21 % (pour 2001) les effectifs annuels précédemment annoncés. Cette nouvelle méthode prend en compte des *« paramètres qui seront exposés lors de la publication de l'étude complète »* (Extraits de l'étude statistique, Juin 2005). En attendant que ces éléments soient connus, nous avons choisi de présenter les deux séries de données, après et avant réajustement (graphique 2). D'autre part, depuis mai 2003, les effectifs enregistrés sont exclusivement prévisionnels, il n'y a plus de confirmation au début du séjour. Ce changement fausse la comparaison entre les chiffres antérieurs et postérieurs à cette date, comme le souligne le Ministère. En revanche, l'activité de l'été 2004 est évaluée sur la même base que celle de l'été 2003 et montre une augmentation de la fréquentation de 3 %.

1994 : l'apogée de la fréquentation des séjours collectifs

Le point culminant de la fréquentation des centres de vacances ne se situe donc pas dans les années 60 comme on tend à le penser mais plutôt au milieu des années 80. Si l'on rapporte les effectifs accueillis à la population d'enfants et de jeunes concernée, l'apogée des «solos» apparaît encore plus tardive (graphique 3).

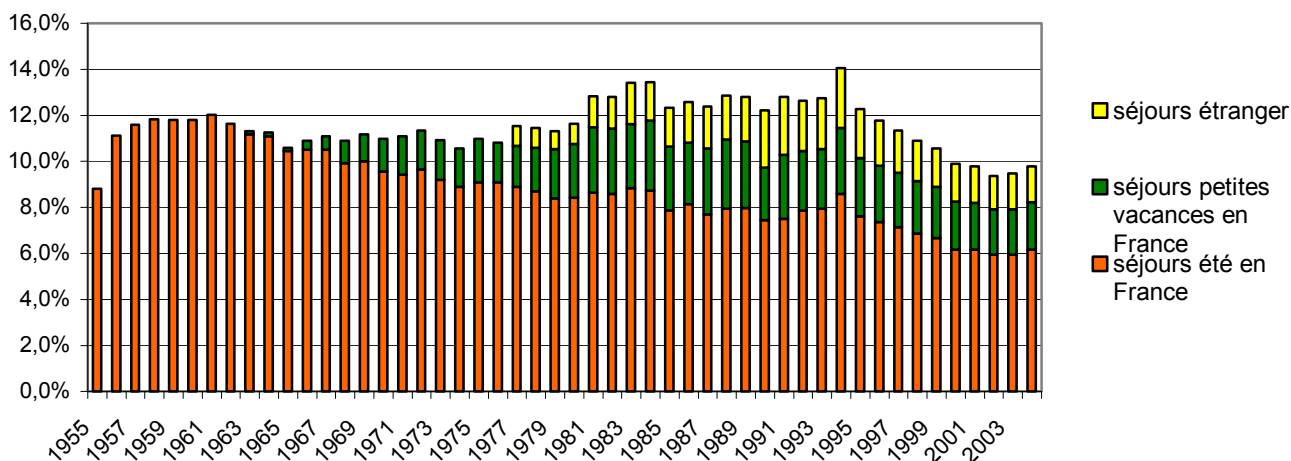
En 1994, 14 % des enfants et des jeunes de 5 à 19 ans seraient partis en séjours collectifs contre 12 à 11 % dans les années 60.

L'analyse de ces données permet de dégager quatre phases dans l'évolution de la fréquentation de ces séjours (graphique 4). En 1955, elle concernait 8.8 % de la population de 5 à 19 ans. Cette proportion s'élève l'année suivante à 11 % et atteint 12 % en 1961 pour se stabiliser à ce niveau jusqu'en 1980. A partir de 1981, les séjours collectifs accueillent chaque année plus de 12 % des enfants et des jeunes de 5 à 19 ans et jusqu'à 14 % en 1994. Cette proportion diminue ensuite jusqu'en 2000 et se stabilise à nouveau autour de 10 % selon les nouveaux modes de calcul du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative.

Si l'on met en regard la courbe démographique avec celle des effectifs accueillis (graphique 5), ce résultat, qui désigne l'année 1994 comme le point culminant de la fréquentation des séjours collectifs, s'avère particulièrement remarquable. Entre 1956 et 1980, le nombre d'enfants partant en centre de vacances chaque année connaît une croissance parallèle à celle de la population des 5 à 19 ans : la fréquentation des séjours augmente de 39 % et la population concernée de 33 %. A partir du début des années 80, le développement de l'activité est ralenti, la fréquentation des séjours se stabilise jusqu'en 1994 (-0.3 % de mineurs accueillis entre 1981 et 1994) malgré une baisse démographique conséquente (-9 % de 5-19 ans sur la même période). Une proportion croissante de mineurs bénéficie ainsi de ces séjours.

A partir de 1994, on observe en revanche une chute de la fréquentation (-20 % sur 5 ans) sans commune mesure avec l'évolution démographique (-1.1 %). Puis de 2001 à 2004, les effectifs accueillis et la population de référence se stabilisent.

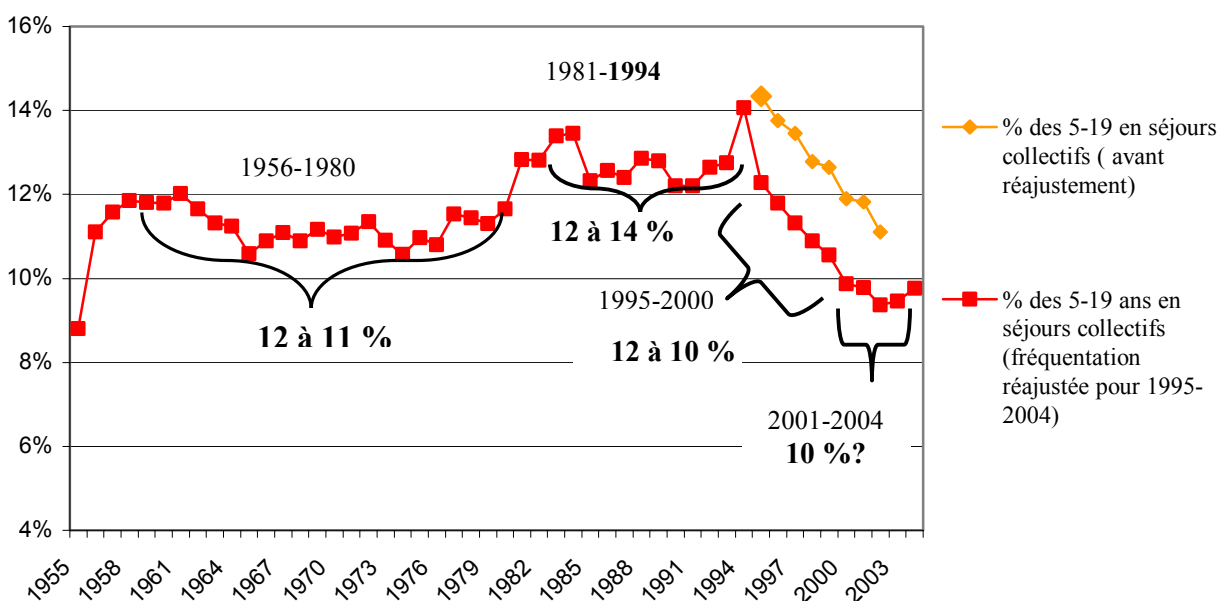
Graphique 3 : Part de la population de 5 à 19 ans accueillie en séjours collectifs de 1954 à 2004



Sources : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et INSEE

L'INSEE utilisant des tranches d'âge quinquennales et les données détaillées par âge n'étant pas toujours disponibles, nous avons choisi de retenir comme référence la population des 5 à 19 ans qui correspond au plus près à la réglementation en vigueur sur les centres de vacances (4 à 18 ans) Pour la fréquentation des séjours collectifs, les données utilisées sont celles présentées par le graphique 2 avec les chiffres réajustés en 2005 pour la période 1995-2004.

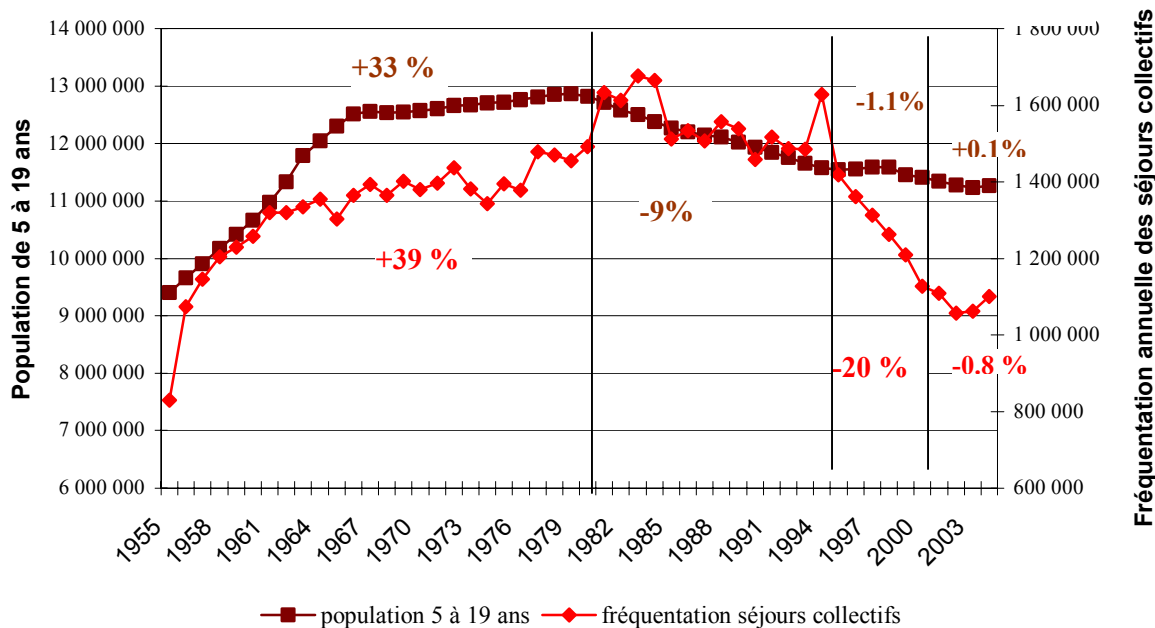
Graphique 4 : Evolution de la proportion des 5-19 ans partant chaque année en centre de vacances



Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et INSEE

Les données utilisées sont identiques à celles du graphique 3 auxquelles ont été ajoutés les chiffres avant réajustement pour la période 1994-2002.

Graphique 5 : Evolution démographique de la population de 5 à 19 ans et évolution de la fréquentation des séjours collectifs



*Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et INSEE
Les données utilisées sont identiques à celles du graphique 3.*

Les années 1994-95 marquent donc une date charnière dans l'évolution de la fréquentation des séjours collectifs. Le changement intervenu apparaît indépendant de l'évolution démographique et trop brutal pour relever d'une transformation des demandes ou besoins des familles. Plusieurs études ayant montré le rôle déterminant de la dimension économique dans la fréquentation des centres de vacances et souligné l'importance des aides des Caisses d'Allocations Familiales pour favoriser le départ des enfants (Ovlej 2002 et 2005, Irédu et Crédoc 2000, Temps Jeunes 1999), nous nous sommes intéressés à l'évolution de leurs politiques en la matière.

Les évolutions des politiques d'aide au départ des CAF

De l'après-guerre à aujourd'hui, les priorités de la CNAF et des CAF⁵ se sont en effet fortement transformées, cherchant à s'adapter aux changements sociaux tout en réaffirmant leur vocation sociale et familiale⁶. Il ne s'agit pas ici d'évaluer le bien fondé de ces transformations au regard des enjeux sociaux mais d'examiner leur impact sur la fréquentation des séjours collectifs pour enfants.

Concernant l'aide au départ en centre de vacances, nous disposons des données brutes relatives au volume des dépenses d'action sociale qui y ont été consacrées de 1994 à 2004 (graphique 6). Pour la période précédente, les analyses menées sur l'évolution des politiques « temps libre » des CAF⁶ permettent de repérer deux types de mutation.

⁵ Si depuis 1981, la décentralisation du Fonds Nation d'Action Sociale donne aux caisses la possibilité de définir une politique locale adaptée à leur contexte socioéconomique et partenariale, celle-ci s'inscrit nécessairement dans le cadre des orientations nationales fixées par le Conseil d'Administration de la CNAF et qui font l'objet d'une Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre la CNAF et l'Etat

⁶ voir références bibliographiques en fin de document.

Bons vacances et aide à la pierre

La première est relative à la forme que prend l'intervention sociale des CAF en matière de vacances. Jusqu'en 1960, l'aide à la personne à travers les bons vacances était privilégiée. Pour répondre à une demande jugée croissante puisque le départ en vacances se généralise (54 % des Français de plus de 14 ans en 1964 contre 22 % en 1951), les CAF s'engagent aux cotés des autres partenaires (syndicats, coopératives, collectivités territoriales) dans une politique de développement des équipements de vacances, principalement en direction des familles. Les dépenses d'investissement s'accroissent au détriment de l'aide directe aux familles pour représenter 30 à 35 % du poste « vacances » dans les années 70.

A la fin de la décennie, la CNAF réaffirme sa vocation sociale et réduit progressivement les dépenses d'investissements qui disparaissent totalement en 1994 pour les centres familiaux et deviennent plus sélectives pour les centres de vacances⁷. Les bons vacances qui concernent alors une large population (les deux tiers des allocataires sont en deçà du plafond retenu) retrouvent progressivement l'importance qui leur était accordée après la guerre et représentent 80 % du budget vacances des CAF en 1992. Cette priorité à l'aide à la personne est plus marquée pour les vacances familiales que pour les séjours collectifs pour enfants : en 2004, les bons vacances représentent 91 % du budget consacré aux vacances familiales et seulement 77 % des dépenses destinées aux départs en centre de vacances.

L'évolution du rapport entre aide à la personne et aide à l'investissement, qui concerne surtout les vacances familiales, ne paraît pas avoir eu d'effet majeur sur la fréquentation des séjours collectifs pour enfants. Nous ne disposons toutefois pas de données suffisamment précises sur la part de ces dépenses d'investissement qui ont été affectées aux centres de vacances pour conclure définitivement sur ce sujet.

De l'aide au départ aux loisirs de proximité

En revanche, on observe **une relation étroite entre l'importance du budget des CAF attribué aux séjours collectifs des enfants et leur fréquentation.**

De 1945 à 1951, les vacances en général, constituent un axe majeur des CAF. Un tiers des dépenses d'action sociale de celles-ci leur est consacré, avec une priorité au financement des séjours collectifs des enfants. Dans un contexte où le départ est encore le fait d'une minorité, les vacances des enfants sont une priorité sanitaire, sociale et éducative. C'est en effet dans le champ de l'aide aux vacances qu'est introduit le système du quotient familial. Il s'agit de permettre aux petits citadins, mal nourris et mal logés, de bénéficier d'un séjour au grand air, quel que soit le revenu des parents. Est également mise en avant « *la nécessité de dissocier la famille pour lui donner une nouvelle dynamique en favorisant les vacances des enfants hors de leur milieu familial* ». (Allocations familiales, 1994, p.7).

A partir de 1952, les CAF accompagnent la politique de reconstruction et d'habitat social en développant l'aide au logement et les dépenses destinées aux vacances vont diminuer progressivement. Elles ne représentent plus que 21 % à 23 % du budget de l'action sociale entre 1953 et 1960. Ce taux se maintiendra jusqu'en 1980. Cette date marque, nous l'avons souligné (graphiques 4 et 5), la fin de la phase de développement de la fréquentation des séjours collectifs. **A partir de 1984, les CAF cherchent à mieux cibler les bénéficiaires en favorisant notamment les premiers départs.** Le volume des dépenses liées à l'aide aux vacances se réduit entre 1984 et 1992 (-24 % en francs constants) et leur part dans le budget de l'action sociale passe de **18 à 11 % en 1992.**

⁷Circulaire CNAF n°82-92 du 15 Décembre 1992.

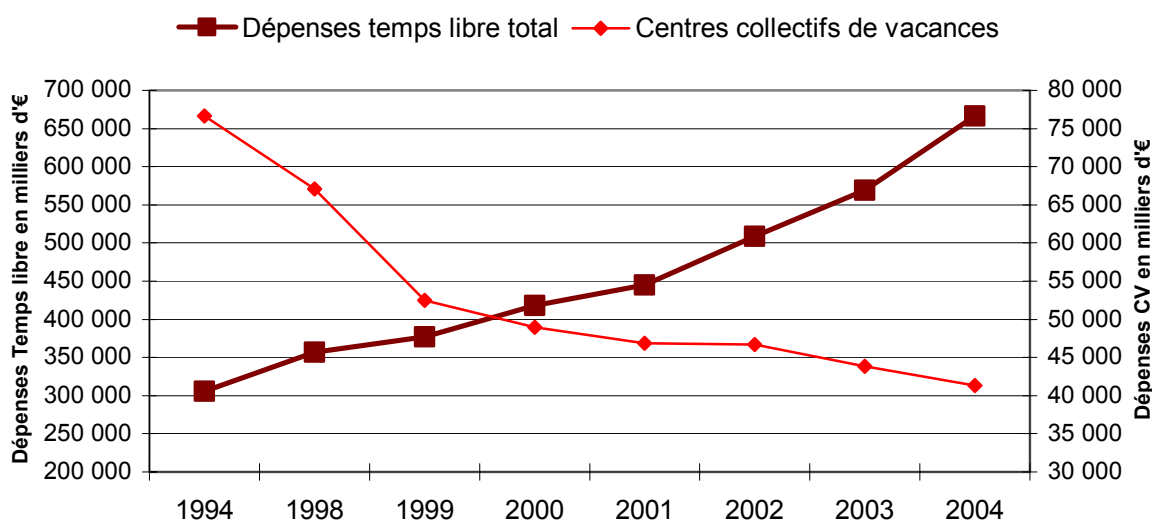
Le soutien aux vacances collectives des enfants est toutefois réaffirmé et cette réduction progressive concerne davantage les départs en famille (-30 %) que les séjours collectifs pour enfants (-15 %). Dans le même temps, l'enveloppe affectée aux Centres de Loisirs sans Hébergement (CLSH) s'est fortement accrue (+83 % entre 1984 et 1992).

Cette politique, initiée en 1984, est confortée par la circulaire d'orientations des CAF pour 1992-1996. Celle-ci souligne la nécessité « d'instituer une politique d'aide aux temps libres des familles, des enfants et des jeunes, mieux intégrée à l'action sociale de l'organisme et valorisant davantage les loisirs de proximité tout au long de l'année » (p.3), car les caisses ne peuvent « prétendre à assurer le droit aux vacances pour tous » (p.7).

En 1994, année où la fréquentation des séjours collectifs commence à chuter, **les dépenses affectées aux loisirs dépassent celles destinées aux vacances**. Cette tendance s'accroît à partir de 1998 avec la mise en place des Contrats Temps Libre⁸. En 2004, les CAF de Métropole et des départements d'Outre-Mer ont consacré 87 884 519 € à l'aide aux vacances⁹, soit 3 % du total des dépenses d'action sociale.

Les vacances familiales sont les plus touchées, le volume des dépenses affectées à ce poste se réduit de 43 % entre 1994 et 2004. Sur la même période, **le budget alloué aux centres collectifs de vacances diminue de 34 %** dans un contexte où les dépenses « temps libre » doublent (graphique 6). La part du poste « centres collectifs » dans la ligne budgétaire « temps libre » passe ainsi de 20 % en 1994 à 6 % en 2004 (graphique 7).

Graphique 6 : Les dépenses d'action sociale des CAF – temps libre et centres de vacances
CAF de Métropole et des DOM- 1994-2004

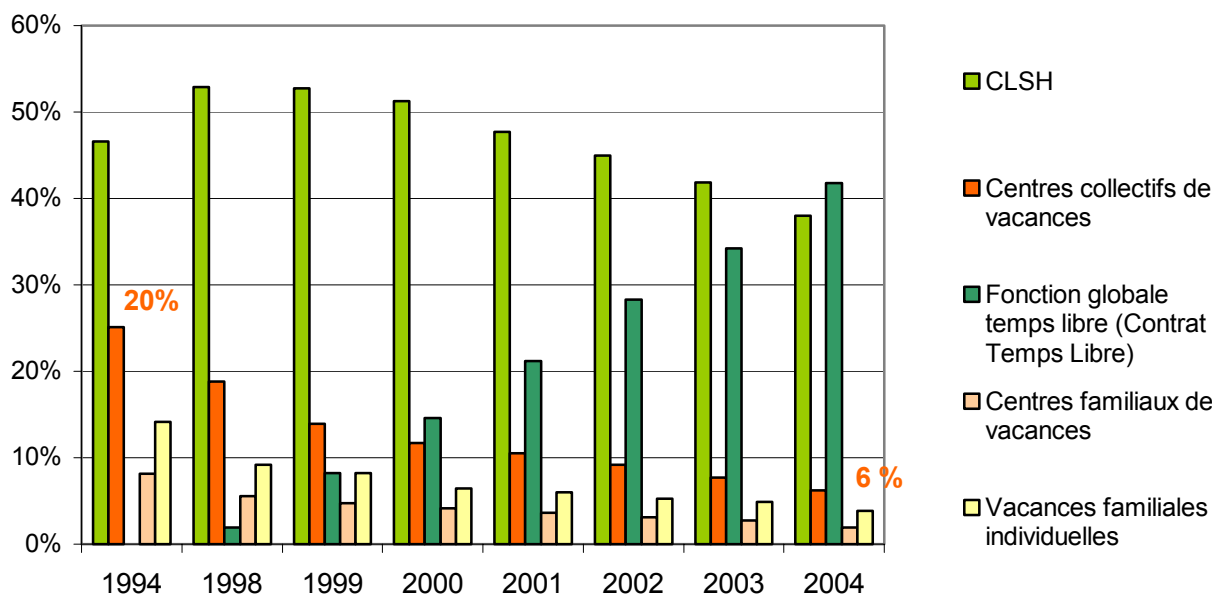


Sources : CNAF 1999 (pour 1994 et 1998), Rapports d'activité 2003 et 2004, CNAF (pour 1999-2004).

⁸ Ce dispositif, cofinancé par les CAF et les communes, a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs des enfants et adolescents de 6 à 16 ans pendant le temps extrascolaire, il est étendu aux 16-18 ans en 2003 puis aux loisirs et séjours familiaux en 2004. (Action sociale -Ventilation fonctionnelle des dépenses exercice 2004, CNAF, p. 24).

⁹ Dont Opération « Ville vie vacances » 1 740 207 €, Centres collectifs de vacances 41 348 338 €, Camps de vacances 6 126 343 €, centres familiaux de vacances 12 985 296 €, Vacances familiales individuelles 25 684 335 €. Action sociale -Ventilation fonctionnelle des dépenses exercice 2004, CNAF, p. 52.

Graphique 7 : Répartition des dépenses « Temps libre » des CAF
CAF de Métropole et des DOM- 1994-2004



Sources : CNAF 1999 (pour 1994 et 1998), Rapports d'activité 2003 et 2004, CNAF (pour 1999-2004).

La baisse la plus forte est observée en 1998 (-7 % en volume) quand sont mis en place les Contrats Temps libre. Les années suivantes, l'évolution négative se ralentit (-6 % en 1999, -5 % en 2001 et -1 % en 2002) pour s'accroître en 2003 (-6 %). Les orientations de la CNAF pour 2001-2004¹⁰ ne mentionnaient d'ailleurs que le soutien aux vacances familiales dans la rubrique « Favoriser les loisirs et les vacances des enfants et des familles ».

Il en est de même pour la nouvelle Convention d'Objectifs (COG) signée entre l'Etat et la CNAF (2005-2008). Celle-ci ne fait qu'évoquer la politique d'aide au départ des familles dans le chapitre « L'articulation entre vie professionnelle, vie familiale et vie sociale »¹¹. Mais la précédente COG avait choisi comme indicateur d'évaluation la part des dépenses d'action sociale destinée aux temps libres en distinguant « la nature des différentes interventions : contrats temps libre, aides aux vacances, etc... » (p.51). La nouvelle Convention retient seulement le «taux de couverture en centres de loisirs » et « l'évolution du nombre de places en CLSH »¹².

L'attention portée aux loisirs de proximité semble donc devoir s'accroître dans les prochaines années.

¹⁰ La Convention d'Objectifs et de Gestion Etat/CNAF 2001-2004, Juillet 2001, p.14.

¹¹ Convention d'Objectifs et de Gestion Etat/CNAF 2005-2008, Juillet 2005, p. 16.

¹² Cet indicateur est le rapport entre le nombre de places autorisées et le nombre total d'enfants et d'adolescents, COG 2005-2008 p.7

L'évolution de la fréquentation des séjours collectifs apparaît donc directement liée aux changements intervenus dans la politique d'aide des CAF en la matière. Très volontariste après la guerre, le soutien au départ des enfants s'est progressivement réduit. Jusqu'au début des années 1980, il est resté suffisamment important pour permettre à un nombre croissant de mineurs de bénéficier de ces séjours. Entre 1981 et 1994, la courbe démographique conjuguée à la réduction des aides ralentit le développement de la fréquentation des centres de vacances en effectif, mais la proportion de la population des 5 à 19 ans qui part dans ce cadre est croissante. En revanche, la priorité donnée par la CNAF aux loisirs de proximité à partir de 1992 se traduit par une forte réduction des dépenses consacrées aux séjours collectifs et une chute de leur fréquentation depuis 1994.

D'autres partenaires interviennent dans l'aide au départ en centres de vacances, associations, collectivités territoriales, comité d'entreprise... Mais il semble que leur intervention, qui demeure d'ailleurs dispersée et mal connue, soit insuffisante pour pallier le désengagement des CAF en la matière.

Un diaporama présentant ces résultats est disponible sur CD-ROM.



Contact : Isabelle Monforte

21 Rue d'Artois - 75008 Paris

☎ 01.42.25.38.34 ✉ ObservatoireVLEJ@aol.com

Références bibliographiques

Image et pratiques des centres de vacances

- Centres de vacances, colonies de vacances, perception et attentes des parents, *Bulletin de l'OVLEJ*, n°10-1, Avril 2005, 21 p. Monforte I., Les jolies colonies de vacances, des séjours pour apprendre à partager, *Recherches et prévisions*, CNAF, n°82, Décembre 2005, pp.34-40
- SOFRES, *Les centres de vacances pour enfants*, enquête sur la clientèle actuelle et potentielle, Ministère du temps libre, CNAF, Commission Technique et Pédagogique des Centres de Vacances et de Loisirs, 1983. Voir également le sondage exclusif CSA pour les Francas, *L'opinion des parents sur les loisirs proposés aux jeunes dans leur commune*, 2000.

Chiffres et analyses de la fréquentation des séjours collectifs

- *Stat-Info*, n°3, Juin 2000, Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- *Les chiffres clés des séjours de vacances*, 1994-1999, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Déc. 2000, 96 p.
- *Les chiffres clés des séjours en centres de vacances 1996-2001*, Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse, et de la Recherche, Novembre 2002, 55 p.
- *Les chiffres clés des séjours en centres de vacances 1994-2002*, Février 2004, 45 p.
- *Chiffres clefs de la fréquentation des centres de vacances de 1995 à 2004*, «extraits de l'étude statistique des centres de vacances 1995-2004 », Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative, Juin 2005, 3 p.
- *Bulletins de l'OVLEJ* n°1-Mai 2001, n°2-Nov. 2001, n°4-Février 2003, Les séjours de vacances collectives, désaffection ou érosion d'un modèle traditionnel ?, *Revue de la JPA*, Juil-Août 2001, n°388, pp. 12-13.

Politique « temps libre » des CAF

- L'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales et les vacances des familles et des enfants, *Les grandes étapes historiques 1936-1992*, Allocations familiales, Janvier 1994, 37 p.
- Bain M.T., Descamps M.L., La politique temps libre des CAF depuis 1945 à aujourd'hui, *Informations sociales*, CNAF, n°100, 2002, pp. 84-87.
- Demeure A., Mignon J.M., *Evaluation des évolutions des aides publiques apportées au secteur du tourisme associatif entre 1974 et 1998*, UNAT, Février 2000, 26 p.